



## Mur mitoyen comprenant une porte et une fenetre

Par **Franck1851**, le **19/05/2008** à **17:19**

Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain sur laquelle il y a un bâtiment.  
Ce bâtiment (en l'occurrence une maison) a une fenetre et une porte fenetre qui donnent sur une parcelle de terrain qui ne m'appartient pas.

Cette parcelle est en cours de construction d'une habitation.  
Ma parcelle de terrain est au niveau de la route, en revanche, celle où une maison se construit est plus basse que la route.

Le nouveau propriétaire comble cette différence en rajoutant sur son terrain de la terre.

Peut-il le faire jusqu'à :  
condamner l'ouverture de ma porte fenêtre ?  
boucher la lumière de ma fenêtre ?

Par ailleurs, la terre qui désormais ensevelit une partie du mur extérieur de mon bâtiment, crée une poussée qui à terme, pourrait ébranler ce bâtiment.

Ai je le droit de m'opposer à cet ensevelissement du mur extérieur ?